



Le Ministre

000409

MEN/CAB/SG/DPRE

Dakar, le 11 FEV 2013

Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Messieurs les Inspecteurs de l'Education
et de la Formation

Objet : Huitième édition du concours des 10 mots de la Francophonie.

Messieurs les Inspecteurs,

Dans le cadre des activités de la Quinzaine de la Francophonie, le Ministère de l'Education nationale, en partenariat avec la Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), organise la 8^e édition du concours des 10 mots de la Francophonie.

L'édition 2013 de ce concours d'écriture et d'illustration artistique portera sur les 10 mots proposés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en vue de la célébration de la Journée internationale de la Francophonie. Ces mots sont : « atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis, voilà ».

Le Sénégal organisera le concours simultanément avec d'autres pays membres de la CONFEMEN.

A cet effet, j'invite tous les directeurs d'école et chefs d'établissements de l'élémentaire, du moyen et du secondaire, du public comme du privé, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire participer leurs établissements à cette activité de grande portée pédagogique, en en faisant une large diffusion aux établissements scolaires. Le règlement intérieur joint en annexe spécifie les modalités d'organisation du concours.

Après la sélection des meilleures œuvres par les jurys (national et supranational), les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie de remise de prix qui se tiendra en mars 2013, à Dakar

Je vous invite à vous impliquer personnellement pour une large participation des établissements de vos circonscriptions respectives.

P.J. :

- Règlement du concours
- Termes de référence

